

07

**DYNAMIQUES  
CITOYENNES  
EN EUROPE**



Michel Catala, Stanislas Jeannesson &  
Anne-Sophie Lamblin-Gourdin (éd.)

## **L'Europe des citoyens et la citoyenneté européenne**

**Évolutions, limites et perspectives**

Peter Lang

# Table des matières

Michel CATALA et Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN	
Introduction.....	1

## Première partie : Penser et construire la citoyenneté européenne

Stanislas JEANNESSON	
Nation et citoyenneté dans la pensée européiste de l'entre-deux-guerres .....	19
Joël MOURIC	
Une citoyenneté européenne est-elle possible ? Raymond Aron face à la construction européenne (1948–1983).....	35
Bertrand VAYSSIÈRE	
La citoyenneté par l'exemple ? Jean Monnet entre mémoire communautaire et histoires nationales .....	51
Emmanuel COMTE	
Les origines de la citoyenneté européenne, de 1974 à 1992 .....	69

## Deuxième partie : La citoyenneté par le droit

Alexandre BERNIER	
Favoriser et défier le droit européen : la lutte de deux courants de pensée concurrents de juristes et d'hommes politiques en France (1975–1989) .....	89
Alain FENET	
Union européenne et droits des minorités : la permanence d'une ambiguïté .....	107

Claire SAAS	
Les « Roms », des citoyens européens aux droits contestés .....	131
Igor LAI	
La construction du statut des ressortissants des États tiers à la lumière du statut des citoyens européens.....	155

### Troisième partie : Les politiques publiques au service de la citoyenneté

Núria GARCIA	
Le citoyen européen sera-t-il multilingue ? Le rôle de la politique d'enseignement des langues dans la construction de la citoyenneté européenne .....	173
Ariane DEMONGET	
En quête de médiatisation européenne : description et interrogation des programmes de subvention de l'Union européenne pour le média radiophonique .....	189
Thibault COURCELLE et François TAULELLE	
La citoyenneté européenne est-elle favorisée par la politique de cohésion ? .....	203
Thomas HOERBER	
The formation of a European environmental conscience .....	219
Valentina VARDABASSO	
La citoyenneté européenne par le budget .....	247

### Quatrième partie : Citoyens et participation politique

Frédéric GLORIAN	
Essai sur le référendum européen, entre Europe des États, Constituante européenne et démocratie post-nationale (1949–2006) .....	269

Eugénie DUVAL

La participation du citoyen à la prise de décision au sein de l'Union : une (dés)illusion ?..... 287

Adélie POMADE

L'exercice de la citoyenneté européenne par le droit.  
Illustration par l'Initiative citoyenne européenne..... 303

Sue COLLARD

La citoyenneté européenne active :  
la participation des citoyens européens non-nationaux  
aux élections municipales en France et au Royaume-Uni .....317

## Cinquième partie : Espaces et débats publics

Éric DACHEUX

L'espace public suisse : une incitation à faire évoluer notre  
conception de la démocratie européenne..... 345

Alexis VRIGNON

L'écologie politique française et l'Europe dans les années  
soixante-dix. Entre mobilisations citoyennes et projet politique..... 363

Beatrice SCUTARU

Les jumelages franco-roumains :  
la voie vers une citoyenneté européenne participative ?..... 377

Maurice GUYADER

L'intégration européenne, aboutissement d'un long  
processus pour l'Europe centrale et orientale..... 395

Arnaud LECLERC

Conclusion. La citoyenneté européenne en temps de crise .....415

Table Ronde : Quelle(s) citoyenneté(s) pour quelle Europe ? ..... 435

Gérard BOSSUAT, Bernard BRUNETEAU, Martine BURON,  
Jean-Marc FERRY, Anne-Sophie LAMBLIN-GOURDIN

Les auteurs ..... 449

## Les origines de la citoyenneté européenne, de 1974 à 1992

Le projet de citoyenneté européenne fut en négociation entre les États membres de la Communauté économique européenne (CEE) de 1974 à 1992. Le Conseil européen de Paris des 9 et 10 décembre 1974 envisagea des droits spéciaux à accorder aux citoyens des États membres. Avec le traité de Maastricht, signé en février 1992, un chapitre spécial instituant une « citoyenneté de l'Union » fut inséré dans les traités européens. La notion de citoyenneté remonte à l'Antiquité. Dans la République romaine, l'opération d'enregistrement des citoyens, qui était à la source de leurs droits civiques, le *census*, les organisait à l'origine en centuries, qui correspondaient à des unités de contribution pour l'impôt, l'armement et le recrutement militaire. Commentant un passage de Tite-Live<sup>1</sup>, l'historien Claude Nicolet écrivait :

Tite-Live se contente d'exposer la répartition des citoyens en cinq classes et 193 centuries en fonction de l'âge et de la fortune. Il décrit ces classes et ces centuries comme s'il s'agissait d'unités militaires constituées, puisqu'il en donne l'armement. Et de là, il passe sans transition à l'aspect électoral du système et montre les mêmes classes et centuries appelées au vote.<sup>2</sup>

La citoyenneté romaine et les droits qui en découlaient étaient originellement liés à la participation du citoyen à la sécurité de la cité. De façon similaire, on montrera que le moteur de la création d'une citoyenneté européenne et de la reconnaissance des droits qui y furent associés fut constitué par les problèmes de sécurité internationale auxquels furent confrontés les principaux États membres de la CEE, les incitant à envisager une défense européenne. On s'appuiera sur les fonds du Conseil des ministres de l'Union européenne, ainsi que sur les fonds de la Présidence

---

1 Tite-Live, *Histoire Romaine*, Livre I : *Des origines lointaines à la fin de la royauté*, chapitre 43 (cité par Claude Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, Gallimard, 1988, p. 77).

2 Claude Nicolet, *Le métier de citoyen dans la Rome républicaine*, *op. cit.*, p. 78.

de la République française à l'époque de François Mitterrand. On analysera successivement les négociations de la citoyenneté européenne consécutives à trois impulsions données par les chefs d'État et de gouvernements en 1973 et 1974, en 1984 et en 1990.

## Une première impulsion en 1973 et 1974

La première impulsion du Conseil européen pour une citoyenneté européenne intervint dans le contexte du démarrage des négociations au sein de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) et des tensions internationales de 1973 et 1974, mais les négociations subséquentes n'aboutirent pas par suite des conflits d'intérêts générés par le projet. Les consultations d'Helsinki, préparatoires à la CSCE, débutèrent dès la fin de l'année 1972. En 1973 et 1974, se produisit la hausse du prix du pétrole. Le président français Valéry Giscard d'Estaing décrivit ultérieurement la situation internationale suite à cette hausse comme « une atmosphère de confrontation, presque belliqueuse, entre les consommateurs et les producteurs », parlant d'une « atmosphère de guerre [...] des producteurs de pétrole et des consommateurs »<sup>3</sup>. Dans ce contexte, au sommet de Copenhague, le 14 décembre 1973, les chefs d'État et de gouvernement des Neuf affirmèrent la nécessité de renforcer la cohésion des Neuf vis-à-vis du reste du monde et d'assurer la participation de leurs peuples à cette entreprise<sup>4</sup>. Un an plus tard, au sommet de Paris des 9 et 10 décembre 1974, les chefs d'État et de gouvernement réaffirmèrent « leur volonté d'arrêter progressivement des positions communes et de mettre en œuvre une diplomatie concertée dans tous les domaines de la politique internationale qui [affectaient] les intérêts de la Communauté ». Ce fut parallèlement qu'ils chargèrent un groupe de travail « d'étudier les conditions et les délais dans lesquels on pourrait attribuer aux citoyens des neuf États

3 Entretien de Valéry Giscard d'Estaing avec quatre journalistes sur la politique étrangère de la France, Palais de l'Élysée, jeudi 9 février 1978. Disponible sur <<http://discours.vie-publique.fr/notices/787003200.html>>.

4 « Déclaration sur l'identité européenne » (Copenhague, 14 décembre 1973), in *Bulletin des Communautés européennes*, décembre 1973, n° 12, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, p. 127.